

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du 24 janvier 2011

**AUTORISATION DE PROGRAMME/CREDIT DE PAIEMENT N°3
EQUIPEMENTS ET VEHICULES CCVH**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 24 janvier 2011, à Gignac, au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de Monsieur Louis VILLARET, Président de la Communauté de communes

Etaient présents ou représentés : Philippe SALASC, François DAUDE suppléant de Jean-Pierre VAN RUYSKENSVELDE, Jérôme CASSEVILLE, Jean-François CADILLIAC, Georges PIERRUGUIS, Michel SAINTPIERRE, Hélène BARRAL, Maurice DEJEAN, Jean-Marcel JOVER, Valérie DELVAL suppléante de Christian LASSALVY, Sylvie CONTRERAS donne procuration à Jean-Marcel JOVER, Maguelonne SUQUET, Anne-Marie DEJEAN, Dominique EDMOND-MARIETTE suppléante de René GOMEZ, Robert POUJOL, Marie-Claude BEDES, Gérard CABELLO, Eric CORBEAU, Jean-Pierre DURET, Claude CARCELLER, Bernard JEREZ, Cyrille CADARS, Louis VILLARET, André YVANIZ, Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, Jacques DONNADIEU, Martine BONNET, Bernard DOUYSET, Jean-Pierre PECHIN, Michel COUSTOL, Daniel REQUIRAND, Robert SIEGEL, Jean-François RUIZ, Agnès CONSTANT, Fabienne GALVEZ, François GASTAN, Jean-Pierre BERTOLINI, Jacky GALABRUN, Eric PALOC,

Absents ou excusés : Jean-Pierre VAN RUYSKENSVELDE excusé, Jean-Claude MARC, Christian LASSALVY excusé, Didier LAMONT excusé, Franck DELPLACE, Frédéric GRIZES, René GOMEZ excusé, Sylvie CONTRERAS excusée, Jean-Pierre GABAUDAN excusé.

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants,

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur,

Vu les articles L.1612-1, L.2311-3 I et II, R.2311-9 du CGCT.

Vu le décret n° 97-175 du 20 février 1997 modifiant le code des communes et relatif à la procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement,

Vu le Plan Pluriannuel d'Investissement de la Communauté de communes,

Vu le règlement financier et budgétaire de la Communauté de communes,

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le quorum étant atteint,

DECIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

✶ **de voter** une autorisation de programme d'un montant total de 2 184 000€ pour l'équipement et les véhicules de la Communauté de communes

- Renouvellement des véhicules pour le service Ordures Ménagères :

- Coût total : 1 660 000€
- Maîtrise d'ouvrage : Communauté de communes Vallée de l'Hérault
- Financement par autofinancement/emprunts
- Imputation budgétaire : 21-2182-812

- Renouvellement des véhicules de service du siège de la CCVH (nouveau poste AP n°3):

- Coût total : 205 000€
- Maîtrise d'ouvrage : Communauté de communes Vallée de l'Hérault
- Financement par autofinancement/emprunts
- Imputation budgétaire : 21-2182-020

- Achat de containers pour le service Ordures Ménagère :

- Coût total : 319 000€
- Maîtrise d'ouvrage : Communauté de communes Vallée de l'Hérault
- Financement par autofinancement/emprunts
- Imputation budgétaire : 21-2182-812



✶ de voter les crédits de paiement prévisionnels présentés ci-dessous avec les ressources envisagées correspondant à cette autorisation de programme

Imputation budgétaire	Coût total TTC	CP2010 réalisé	CP 2011	CP 2012	CP 2013	CP 2014	CP 2015	Recettes	Evolution/AP initiale
21-2182-812	1 660 000	250 000	360 000	255 000	265 000	265 000	265 000	0	-20 000
21-2182-020	205 000	0	85 000	30 000	30 000	30 000	30 000	0	205 000
21-2188-812	319 000	49 000	50 000	50 000	50 000	60 000	60 000	0	-11 000
Total	2 184 000	299 000	495 000	335 000	345 000	355 000	355 000	0	174 000

Transmission au Représentant de l'Etat
 N° 393 le
 Publication le
 Notification le
DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE
 Gignac, le
 Le Président de la Communauté de communes,
 Signé : Louis VILLARET

